



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 76009

Texte de la question

M. Jacques Gersperrin interroge Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur la démarche d'agrément qualité des associations d'aide à domicile qui suppose que chaque dossier soit instruit séparément, même dans le cas d'une adhésion à un réseau fédératif. Il lui demande, en vue d'une simplification des démarches administratives, s'il n'est pas envisageable de mettre en oeuvre une procédure visant à déposer la demande d'agrément au nom de la fédération.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Gersperrin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76009

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3792

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)